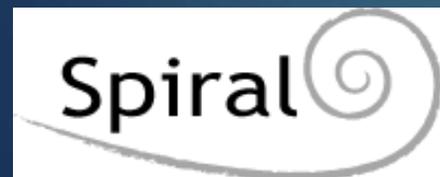


13^{ème} Congrès de l'Association française de science politique
Aix-en-Provence, 22-24 juin 2015

UNE INSTRUMENTATION DISCRÈTE DE MISE EN CRISE DES SERVICES PUBLICS : EUROSTAT, INTERPRÈTE DU SYSTÈME EUROPÉEN DES COMPTES (SEC)

DAMIEN PIRON (ASPIRANT DU F.R.S.-FNRS)
UNIVERSITÉ DE LIÈGE - CENTRE DE RECHERCHE SPIRAL



- ▶ Pourquoi cette **norme de comptabilité nationale** se retrouve-t-elle subitement au cœur de l'actualité ?
- Objectif de la présentation ? Décrire au travers d'une étude de cas comment une **instrumentation discrète** (l'interprétation donnée par Eurostat aux principes du Système européen des comptes dans le cadre de l'UEM) contribue à la **mise en crise** des services publics

- ▶ **1^{ère} partie** : l'incorporation du SEC au sein du dispositif européen de gouvernance des finances publiques
- ▶ **2^{ème} partie** : les stratégies d'adaptation développées à l'échelle nationale – l'institutionnalisation des PPP en Flandre
- ▶ **3^{ème} partie** : le renforcement du contrôle exercé par Eurostat et ses conséquences

1^{ère} partie : le SEC dans la gouvernance budgétaire européenne

- ▶ Traité de Maastricht : « éviter les déficits publics excessifs »
- ▶ Compromis **politique** ?
 - Déficit nominal < **3%** du PIB (« marge pour investissements »)
 - Dette publique brute consolidée < **60%** du PIB (~ moyenne UE)
- ▶ Attention : **indicateurs alternatifs** envisageables !

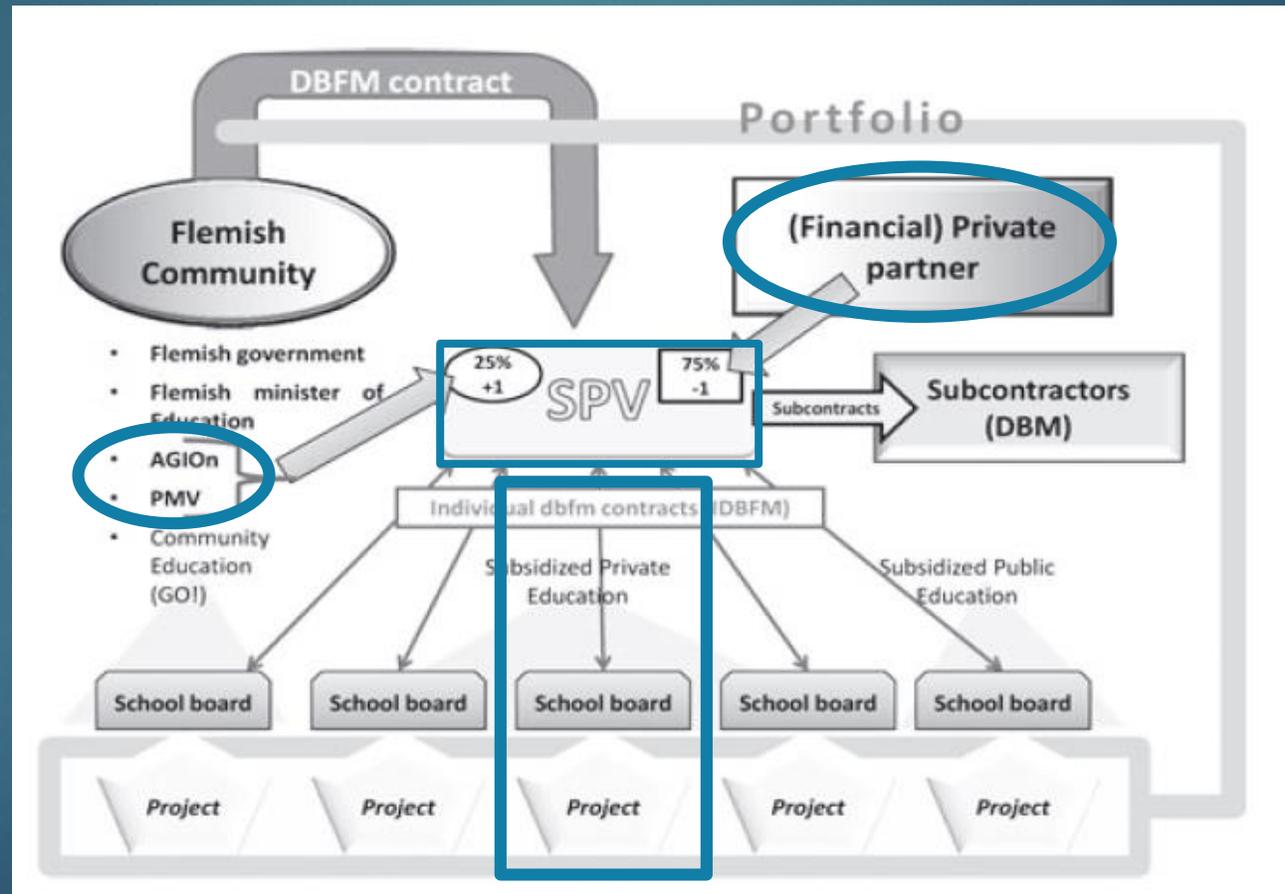
1^{ère} partie : le SEC dans la gouvernance budgétaire européenne

- ▶ « *Would a 3 percent deficit in Belgium be equivalent to one in Italy or France* » ? → La construction d'un espace européen de gouvernance des finances publiques nécessite l'adoption d'une **métrologie harmonisée**
- ▶ Le SEC acquiert un rôle central dans le dispositif de surveillance budgétaire
- ▶ Tant le contrôle de l'application que l'interprétation des zones d'ombre du SEC échoient à **Eurostat**, qui développe une « **jurisprudence comptable** »
- ▶ Composante **discrète mais essentielle** du dispositif européen de surveillance des finances publiques

2^{ème} partie : stratégies d'adaptation nationales – le cas des PPP

- ▶ « Jeu à la marge des exigences maastrichtiennes » : émergence, aux quatre coins de l'Europe, d'**anti-programmes** au degré de sophistication variable
- ▶ **Décision d'Eurostat** sur les PPP (2004) : « hors-bilan » possible, sous certaines conditions considérées comme peu restrictives (critère du « transfert de risque »)
- ▶ **Institutionnalisation des PPP** en Flandre (et ailleurs) : accords de gouvernement, centre d'expertise, décret-cadre, etc.
- ▶ Le projet « *Scholen van Morgen* » (lancé en 2004) : une structure complexe visant à limiter les (sur)coûts

2^{ème} partie : stratégies d'adaptation nationales – le cas des PPP



3^{ème} partie : les conséquences du renforcement du contrôle d'Eurostat

- ▶ La crise grecque de 2004 : **rejet** des propositions de la Commission
- ▶ Révision du PSC (2005) : **visites de dialogue** → meilleure connaissance des pratiques budgétaires et des procédures de rapportage statistique
- ▶ La seconde crise grecque (2009) et le renforcement des mécanismes de surveillance d'Eurostat :
 - **Droit d'accès aux comptes** de toutes les entités publiques
 - Augmentation significative du **personnel** « PDE »
- ▶ « *Six-Pack* » : risque de **sanctions financières** en cas de « déclarations erronées au sujet de données relatives au déficit et à la dette »
- ▶ **D'un rôle de coordinateur à un rôle de vérificateur**

3^{ème} partie : les conséquences du renforcement du contrôle d'Eurostat

- ▶ Quand le partenaire privé supporte-t-il effectivement le risque d'un PPP ?
 - **Effets d'apprentissage** et précision de la jurisprudence
- ▶ Projet « *Scholen van Morgen* » ?
 - Discussions entre Eurostat et la Flandre entamées dès 2010
 - 4 modèles de contrat différents
 - Décision finale (2014) : **transfert insuffisant** du risque de financement
- ▶ Conséquences ?
 - Accroissement substantiel du déficit et politique de **rigueur budgétaire**
 - **Disparition d'un levier important** de financement de grands investissements
 - Vers une **privatisation** de(s) services publics ?

Conclusion

- ▶ **Adaptation des pratiques budgétaires nationales** à la « jurisprudence comptable » d'Eurostat
- ▶ Illustration par le biais des PPP :
 - La décision rendue en 2004 contribue à **favorise l'essor** des PPP
 - Doté d'une capacité de surveillance accrue, Eurostat rencontre toutefois des pratiques qu'il juge contraires à l'esprit de sa jurisprudence → **renforcement** des principes applicables
 - Impact budgétaire des **nombreuses requalifications** et disparition d'un outil de financement des grands investissements : **vers une privatisation** des services publics ?
- Au travers de l'interprétation qu'il donne des principes de la comptabilité nationale, **Eurostat participe activement – bien que discrètement – à la mise en crise des finances publiques**, ainsi qu'à la reconfiguration des modes d'intervention de l'État dans la vie économique

13^{ème} Congrès de l'Association française de science politique
Aix-en-Provence, 22-24 juin 2015

UNE INSTRUMENTATION DISCRÈTE DE MISE EN CRISE DES SERVICES PUBLICS : EUROSTAT, INTERPRÈTE DU SYSTÈME EUROPÉEN DES COMPTES (SEC)

DAMIEN PIRON (ASPIRANT DU F.R.S.-FNRS)
UNIVERSITÉ DE LIÈGE - CENTRE DE RECHERCHE SPIRAL

damien.piron@ulg.ac.be

